



Municipalité de  
**Saint-David**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 597-2021 intitulé : « Règlement autorisant la réalisation d'inspections visuelles et de tests de coloration sur certains immeubles et imposant un tarif pour en financer le coût ».

Le règlement numéro 597-2021 a pour objet d'autoriser les tests requis pour s'assurer de la conformité des installations septiques des propriétaires en défaut de donner suite aux demandes de la municipalité et de fixer la tarification applicable.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 13 mai 2021, jour de leur publication.

**Donné à Saint-David, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.**

**Sylvie Letendre, gma**  
**directrice générale et secrétaire-trésorière**